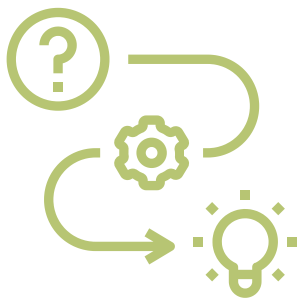


Appui Conseil file 2



Qu'est ce que la file 2 ?

C'est une mission d'appui-conseil à destination des partenaires des services médico-sociaux, sanitaires, sociaux ou du Service Public de l'Emploi

Quel est l'objectif ?

Handamos propose à un professionnel un appui, basé sur les outils et la méthodologie de l'emploi accompagné (*placer puis former, autodétermination*), lui permettant de soutenir au mieux le parcours d'insertion professionnelle d'une personne qu'il accompagne.



POUR QUI?

Tout professionnel accompagnant une personne en situation de handicap qui a besoin d'un appui pour identifier des solutions sur le parcours d'insertion professionnelle de celle-ci, à l'exception des professionnels d'entreprise adaptée. Les professionnels de France Travail s'assurent que la file 2 vient en subsidiarité de l'existant (psychologue France Travail, Team handicap, Cap Emploi)



DEROULE

La file 2 prend la forme d'un à deux rendez-vous, en présence du professionnel demandeur et de la personne concernée.

La durée totale de la file 2 est de 5H maximum (trajet inclus). Elle se conclut par l'envoi d'un plan d'actions par Handamos au professionnel et à la personne concernée. Ce sont des préconisations, que le professionnel est libre de mettre en œuvre.



CONTENU

- ✓ Questions sur les dispositifs d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. Informations sur les acteurs à mobiliser. Les ressources existantes selon les différents types de handicap.
- ✗ Ce n'est pas :
 - Une "simple" présentation ou information sur la PEA.
 - Une évaluation de capacité de travail.
 - Un relai d'accompagnement ou une demande d'emploi accompagné : seule l'Instance Collégiale est décisionnaire pour valider une orientation.

Pour nous contacter
05 47 50 07 90

contact@handamos.fr

 **HANDAMOS!**

**#Emploi
Accompagné** 
dispositif national